



PANORAMA DES SOCIÉTÉS AGRICOLES MODULE 2 LES GAEC : APPROCHE JURIDIQUE

Éléments de contexte :

Le GAEC est une société civile agricole de personnes permettant à des agriculteurs associés la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial.

L'augmentation du nombre de GAEC et des évolutions réglementaires nécessitent des compétences élargies sur le fonctionnement des GAEC, notamment :

- définition du GAEC total et du GAEC partiel
- agrément et l'application de la transparence
- dispenses et dérogations au travail au sein des GAEC
- contrôles des GAEC .

Objectifs :

Connaître et comprendre les GAEC.

Public concerné :

Agents gestionnaires en SEA.

Contenu proposé :

Composition et rôle de la formation spécialisée GAEC

Traitement des demandes d'agrément GAEC et des modifications intervenant pendant la vie des GAEC (pluriactivité, dispense temporaire de travail ...)

Transparence des GAEC et impact sur les aides de la PAC

Suivi du fonctionnement des GAEC

Contrôles des GAEC

Intervenants :

DGPE (BRESE) , DDT (instructeur) , SAJ

Durée :

2 jours

Nombre de participants maximum :

15 participants

Responsable pédagogique :

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.

Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.

Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Information :

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

242 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères.

Code RnoiRH formation :

NINAGE0006